

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT
à l'interpellation Vassilis Venizelos – Jeux olympiques d'hiver 2026 : Faux départ ?

Rappel de l'interpellation

Des initiatives émanant des milieux économiques souhaitent que les cantons de Vaud et du Valais organisent les Jeux olympiques (JO) d'hiver en 2026. Depuis les années 90, les budgets de tels événements ont pris l'ascenseur pour atteindre 50 milliards de dollars à Sochi (JO d'hiver au bord de la mer...). Même si les investissements consentis ne sont pas toujours aussi pharaoniques, les villes-hôtes sont très souvent placées devant des difficultés financières et techniques importantes pour développer les infrastructures nécessaires. De plus, les équipements développés à grands frais sont souvent abandonnés après les jeux. Les récents JO de Turin en sont un exemple tout comme ceux d'Albertville ou d'Athènes. L'intention souvent affichée par le Comité international olympique (CIO) de faire en sorte que les jeux donnent lieu à des investissements utiles dans la durée ne semble guère être la norme jusqu'ici. Ainsi, malgré les efforts déployés par les organisateurs, les impacts environnementaux de tels événements sont souvent considérables.

Le CIO semble désormais conditionner la recevabilité des candidatures à une approbation par toutes les instances décisionnelles concernées. Il convient de rappeler le vote négatif des citoyens des Grisons en 2013. Dans notre cas, une telle approbation devrait passer par une votation populaire. Il s'agirait donc d'intégrer cette phase décisionnelle à une éventuelle candidature.

Questions au Conseil d'Etat

Dès lors, je prie le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. *Le Conseil d'Etat souhaite-t-il que des Jeux olympiques soient organisés sur le territoire cantonal ? Si oui, à quelles conditions ?*
2. *Quelle ville vaudoise pourrait être formellement candidate à l'organisation des Jeux olympiques d'hiver 2026 ?*
3. *Quelles en seraient les conséquences financières et environnementales ?*
4. *Quand peut-on s'attendre à l'organisation d'un vote populaire sur une telle candidature ?*
5. *Quel serait le périmètre de ce vote (ville organisatrice, communes-sites, canton) ?*

Nous remercions d'avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Préambule

En préambule à sa réponse à la présente interpellation, le Conseil d'Etat précise que, s'il a exprimé son soutien à la démarche de candidature "2026. Les Jeux Swiss made" initiée par des acteurs privés, il a posé des conditions précises à ce soutien : d'abord un engagement financier de la Confédération par le biais d'une garantie du déficit, ensuite l'organisation de compétitions sur territoire vaudois et enfin l'assurance du respect des droits démocratiques. Le Conseil d'Etat a également pu opter pour ce soutien au vu des engagements pris par le CIO dans le cadre de son Agenda 2020, ce dernier invitant les candidats à présenter un projet correspondant à leurs besoins sportifs, économiques, sociaux et de planification environnementale à long terme. Ainsi, l'utilisation des infrastructures existantes sera privilégiée. Ce contexte et ces conditions posées, le Conseil d'Etat ne voit pas de raisons de refuser son soutien à un projet susceptible de présenter des opportunités remarquables pour la région et de susciter l'enthousiasme populaire. Tout engagement financier supplémentaire reste évidemment soumis aux compétences parlementaires et au respect des droits populaires.

Réponse à la question 1

Le Conseil d'Etat souhaite-t-il que des Jeux olympiques soient organisés sur le territoire cantonal ? Si oui, à quelles

conditions ?

Le Conseil d'Etat a communiqué qu'il soutiendrait une candidature aux conditions suivantes :

- la candidature doit être celle de la Suisse occidentale, avec un soutien affirmé de la ville principalement concernée (Sion) ;
- le projet doit s'inscrire dans une vision des Jeux durable et adaptée à une région de taille modeste ;
- en cas d'obtention des Jeux, la Confédération doit émettre la garantie de déficit exigée par le CIO ; les contributions éventuelles des cantons et des communes se rapporteront, pour l'essentiel, aux seules dépenses d'investissement à l'exclusion des dépenses de fonctionnement.

Réponse à la question 2

Quelle ville vaudoise pourrait être formellement candidate à l'organisation des Jeux olympiques d'hiver 2026 ?

Les porteurs du projet ont indiqué que c'est la ville de Sion qui a été retenue pour être formellement candidate.

Réponse à la question 3

Quelles en seraient les conséquences financières et environnementales ?

Aucun projet concret n'ayant été présenté au Conseil d'Etat à l'heure actuelle, il est impossible de répondre à cette question. Concernant l'aspect financier, Swiss Olympic a avancé les chiffres approximatifs de 1,5 à 2 milliards de francs pour le budget opérationnel d'une telle manifestation (hors investissements).

La phase de candidature internationale qui courra entre la désignation par le Parlement du sport suisse en avril 2017 du dossier chargé de porter une candidature suisse éventuelle et le choix de la ville hôte des Jeux olympiques 2026 par le Comité international olympique en été 2019. Elle nécessitera un budget de 24 millions de francs. Le Canton de Vaud a indiqué y contribuer à hauteur de 1 million de francs. La ville de Sion apportera la même somme et le canton du Valais 4 millions. La Confédération et Swiss Olympic financeront ce budget à hauteur de 8 millions chacun. Le solde du financement (2 millions de francs) devra être assuré par les porteurs du projet, notamment par l'entremise de sponsors ou le soutien d'autres villes et cantons.

Réponse à la question 4

Quand peut-on s'attendre à l'organisation d'un vote populaire sur une telle candidature ?

Il revient aux porteurs du projet de répondre à cette question car ce sont eux qui maîtrisent leur calendrier. Dans sa lettre, le Conseil d'Etat a indiqué que le calendrier ne doit être problématique dans aucun de ses aspects. Cela veut aussi dire que les droits démocratiques devront être pleinement respectés.

Réponse à la question 5

Quel serait le périmètre de ce vote (ville organisatrice, communes-sites, canton) ?

Le calendrier et le projet précis des porteurs de projet n'étant pas encore connu, il est trop tôt pour pouvoir répondre à cette question.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 14 décembre 2016.

Le président :

P.-Y. Maillard

Le chancelier :

V. Grandjean